

DECISION

N°2024/267/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE avec le Collège Louis-Philippe – Rue du Mont Vitot – 76260 Eu pour l'accueil de la compagnie Konfiské.e. Des ateliers pédagogiques se dérouleront du 22 au 25 avril 2025 et du 28 avril au 2 mai 2025 au collège Louis-Philippe.

D É C I D E :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE est signée avec le Collège Louis-Philippe – Rue du Mont Vitot – 76260 Eu pour l'accueil de la compagnie Konfiské.e. Des ateliers pédagogiques se dérouleront du 22 au 25 avril 2025 et du 28 avril au 2 mai 2025 au collège Louis-Philippe.

Article 2 – Le collège participera financièrement au projet à hauteur de 684 €. Le Théâtre du Château enverra la facture correspondante au collège à l'issue des interventions.

Ce projet est financé par la DRAC Normandie à hauteur de 10 000 €.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 21 novembre deux mille vingt-quatre

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu,

